

Yolanda doit retourner à Saint-Vincent où son beau-père a juré de la tuer

ISABELLE HACHEY

29-12-98
LA PRESSE

Yolanda Williams n'a pas le choix. Malgré la peur qui la ronge, la jeune femme doit faire ses bagages et s'envoler aujourd'hui pour Saint-Vincent, une petite île des Caraïbes où son beau-père a juré de la tuer.

La veille de Noël, Immigration Canada a rejeté sa demande d'asile pour des raisons humanitaires. Après trois années à Montréal, Yolanda, 21 ans, est forcée de retourner dans son pays avec son fils de six ans. Et de vivre dans la crainte d'être retrouvée par celui qui a déjà assassiné sa mère.

« Ma vie et celle de mon fils sont en danger, dit Yolanda en retenant ses larmes. Là-bas, je n'ai nulle part où aller... »

Pendant trois ans, Yolanda a été vic-

time d'abus sexuels et physiques de la part de son beau-père. Elle n'avait que neuf ans lorsque sa mère, qui les avait surpris au lit, a tenté de contacter les policiers. Son époux l'a alors battue à mort.

Yolanda a témoigné lors du procès de son beau-père, qui n'a écopé que de quatre ans et demi de prison. Pour se venger, il a ensuite pourchassé sa belle-fille, menaçant à deux reprises de la tuer. « Un jour, il est venu chez moi avec un couteau dans la main et m'a dit qu'il me tuerait », raconte Yolanda.

Terrorisée et sans recours à Saint-Vincent, la jeune femme pliait bagages en 1995 pour se réfugier au Canada. Mais le répit fut de courte durée.

En mars, Immigration Canada rejetait sa première demande de statut de réfugié. Une preuve importante manquait toute-

fois à son dossier : la preuve que son beau-père avait tué sa mère.

Les documents étaient pratiquement impossibles à obtenir, affirme Yolanda. « Ils ne savaient pas ce que je voulais faire et pensaient que je voulais rouvrir le cas et provoquer un scandale », dit-elle.

Ce n'est qu'en novembre que Yolanda a reçu une lettre certifiée du commissaire de police de l'île de Saint-Vincent attestant le meurtre, mais il était déjà trop tard, selon Me Sutton. « Son dossier aurait été examiné sous un autre oeil si cette preuve avait été disponible. »

Le dernier espoir de Yolanda est une intervention rapide de la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robitaille, qui a le pouvoir de retarder l'expulsion et même d'accepter Yolanda en terre canadienne pour motifs humanitaires.